

Compte-rendu du conseil municipal de Sénéchas du 4 mars 2019

Présents : Cébelieu Martin, Chapelle Delphine, Devès Olivier, Meurtin René, Toutin Catherine.

Excusés : Joseph Camille, Stéphane Rabier (procuration à René Meurtin).

Absent : Odoux Laurent.

Secrétaire de séance : Chapelle Delphine.

Le conseil municipal, après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance, délibère sur les points suivants :

Sortie de la commune de Bouquet au 1^{er} janvier 2020 de la communauté d'Alès Agglomération :

Accord à l'unanimité.

Indemnités des élus : le montant est fixé à 17 % pour le maire et à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Le conseil mandate le centre de gestion du Gard pour négocier **un contrat d'assurance contre les risques statutaires du personnel communal**. La décision finale sera prise à l'issue de cette consultation.

Travaux de rénovation de la salle polyvalente : intégration de l'aménagement extérieur (trottoir, traversée de route, place réservée aux handicapés...) dans la mission de l'architecte :

Monsieur le Maire expose l'avancée du dossier avec notamment le dépôt du permis de construire et le dépôt du dossier au SPANC.

Les dernières corrections sont faites en commission : l'aménagement de la rue pour sécuriser la traversée pour les piétons et la création d'une place de stationnement PMR, est légèrement modifié pour respecter des pentes inférieures à 2 %. A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'intégration de l'aménagement extérieur (trottoir, traversée de route, place réservée aux handicapés...) dans la mission de l'architecte.

Subvention pour un voyage en Angleterre organisé par le collège de la Régordane de Génolhac : le conseil municipal accorde une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune pour un voyage en Angleterre organisé par le collège de la Régordane de Génolhac.

Autorisation donnée à un particulier pour utiliser le domaine communal pour le passage d'un tuyau de tout-à-l'égout : accord à l'unanimité. Le terrain devra être remis dans son état initial.

Monument aux morts :

Le conseil municipal souhaite créer un monument dans un lieu extérieur librement accessible.

L'endroit retenu est le square à proximité de la tonnelle sur la place de la mairie.

Le type de monument choisi est une stèle simple et sobre : une grande pierre de schiste dressée et scellée au sol : hauteur 2m environ, largeur 1m environ, épaisseur 15cm.

La plaque en marbre de l'église sera déposée et fixée dans une engravure taillée dans la pierre de schiste.

La dépense globale s'élève à 3000 € pour :

- la fourniture de la pierre de schiste avec engravure taillée,
- le scellement de la pierre dans sa fondation,
- la fixation de la plaque gravée en marbre
- et le traitement du sol aux abords du monument.

Adhésion SACPA.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de signer un contrat de prestations de services avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

L'accueil des animaux en fourrière sera réalisé au centre animalier de Vallérargues (Gard).

Convention de transfert actif/passif :

A l'unanimité, le conseil municipal habilite monsieur Olivier DEVES, maire, à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre des transferts actif/passif suite à la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des transferts de compétences 2019 entre la commune de SENECHAS et Alès Agglomération.